

Fabrique d'etoffe Condition de rigueur. de Roucon de Lyon

Pour éviter toute contestation et dans l'intérêt de M. M. les Chefs d'ateliers on exige un Livret et un remisse en soie pour tous les articles.

Le service des ouvriers a lieu depuis 7 heures du matin jusqu'à 11 heures après midi.
Les demandes particulières doivent se faire de 6 à 7 heures du matin, pour prévenir une perte de temps de part et d'autre.

Pour éviter les désagréments occasionnés par les lampes, il faut les tenir très propres, les garnir toujours de bonnes miches et brûler de l'huile d'Olive.

Le magasin se charge de faire les avances pour l'huile; il sera délivré des bons pour la quantité nécessaire à l'usage de chaque atelier.

On brûlera de l'huile d'Olive à toutes les lampes de l'atelier, sans distinction de nuances, même pour les noirs.

Pour éviter à tout oubli, les bons d'huile seront délivrés à toute heure de la journée.

L'etoffe doit être rendue toujours sur un rouleau, et on a le droit de voir auver chaque pièce.

S'il arrive qu'une pièce soit mal ourdie, de manière que la fabrication en souffre, on la fera lever immédiatement, les frais déboursés seront payés, et il sera accordé une indemnité pour le temps perdu.

Les carnets seront faits au rouet, les Chefs d'ateliers qui les feraient autrement sont prévenus que l'on ne pourra pas leur continuer de l'ouvrage.

Les pièces qui rentreront avec des cordons tirants subront un rabais de 10 centimes par mètre.



